



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE de CHÂTENOT-EN-BRESSE
SAÔNE ET LOIRE

A Châtenoy-en-Bresse, le 15 mai 2024

DEMANDE DE DEROGATION A L'ARTICLE L111-19-1 DU CODE DE L'URBANISME
ARTICLES R111-25 à R111-25-19

PRESENTATION DU PROJET : Création d'un parking en cailloux en centre bourg.

CONTEXTE :

Le parc du château de Châtenoy-en-Bresse s'étend sur environ 7 hectares, abritant près de 700 arbres aux essences variées.

Au cœur du village, il est un lieu de détente incontournable, central pour les habitants avec ses infrastructures telles que le château (mairie), la salle des fêtes, la chapelle, le monument aux morts et la bibliothèque.

Il est considéré comme un véritable havre de paix où les familles et les amis se retrouvent pour se ressourcer, pratiquer des activités physiques ou simplement se divertir. Il représente un élément vital de la vie communautaire.

Le parc joue un rôle majeur dans le classement de la commune parmi les plus beaux villages de France, se hissant au premier rang des communes de moins de 2000 habitants où il fait bon vivre dans le département. Sa renommée s'étend même au-delà de Châtenoy-en-Bresse, rayonnant sur l'ensemble du Grand Chalon.

Sa popularité s'explique non seulement par sa situation géographique avantageuse en périphérie de Chalon-sur-Saône, mais également par la demande croissante de la population urbaine en quête d'espaces verts, de fraîcheur et de détente, accentuée par les changements climatiques et la récente crise sanitaire.

Pour répondre à cette affluence croissante, la commune a acquis deux terrains privés adjacents au parc, à l'extrémité du parking existant, pour un montant total de 49 388,32€ TTC.

PROJET :

Nous envisageons la création d'un parking en gravier sur une surface de 1442 m² mais attenante à l'unité foncière communale existante du parc largement arboré, du parking déjà existant, du château (mairie) et salle des fêtes. Le choix du revêtement de ce parking permet de préserver la perméabilité du sol et de mieux intégrer le parking dans son environnement paysager.

Ce projet revêt une importance cruciale pour l'aménagement du centre bourg, tout en respectant les impératifs environnementaux ; d'autres contraintes environnementales comme la plantation d'arbres (1 pour 3 places) remettrait en cause l'usage premier, c'est à dire le stationnement.

Néanmoins, le projet prévoit un aménagement paysager comprenant la plantation de trois grands arbres à large couvert végétal au centre du parking, ainsi que la mise en place d'une noue pour la gestion des eaux pluviales, favorisant ainsi la végétation. De plus, pour des raisons de sécurité, l'installation de deux candélabres est prévue.

Le coût des travaux d'aménagement du parking s'élève à 60 941,48€ HT, soit 73 129,78€ TTC. Vu l'importance de l'investissement, incluant l'acquisition des terrains, les travaux d'aménagement et la plantation d'arbres, la municipalité sollicite une dérogation aux dispositions réglementaires de l'article L111-19-1 du code de l'urbanisme.

Par ailleurs, en raison de sa situation géographique, le parking bénéficiera de l'ombre des arbres du parc adjacent, situé à l'est. Les limites des terrains à aménager étant des zones privatives, cela engendre également des contraintes concernant les distances réglementaires pour la plantation d'arbres de grande taille.

Au final, cette nouvelle unité foncière s'intégrera à l'ensemble parcellaire communal du site : parc, château-mairie, salle des fêtes et son parking existant.

IMPACTS ATTENDUS :

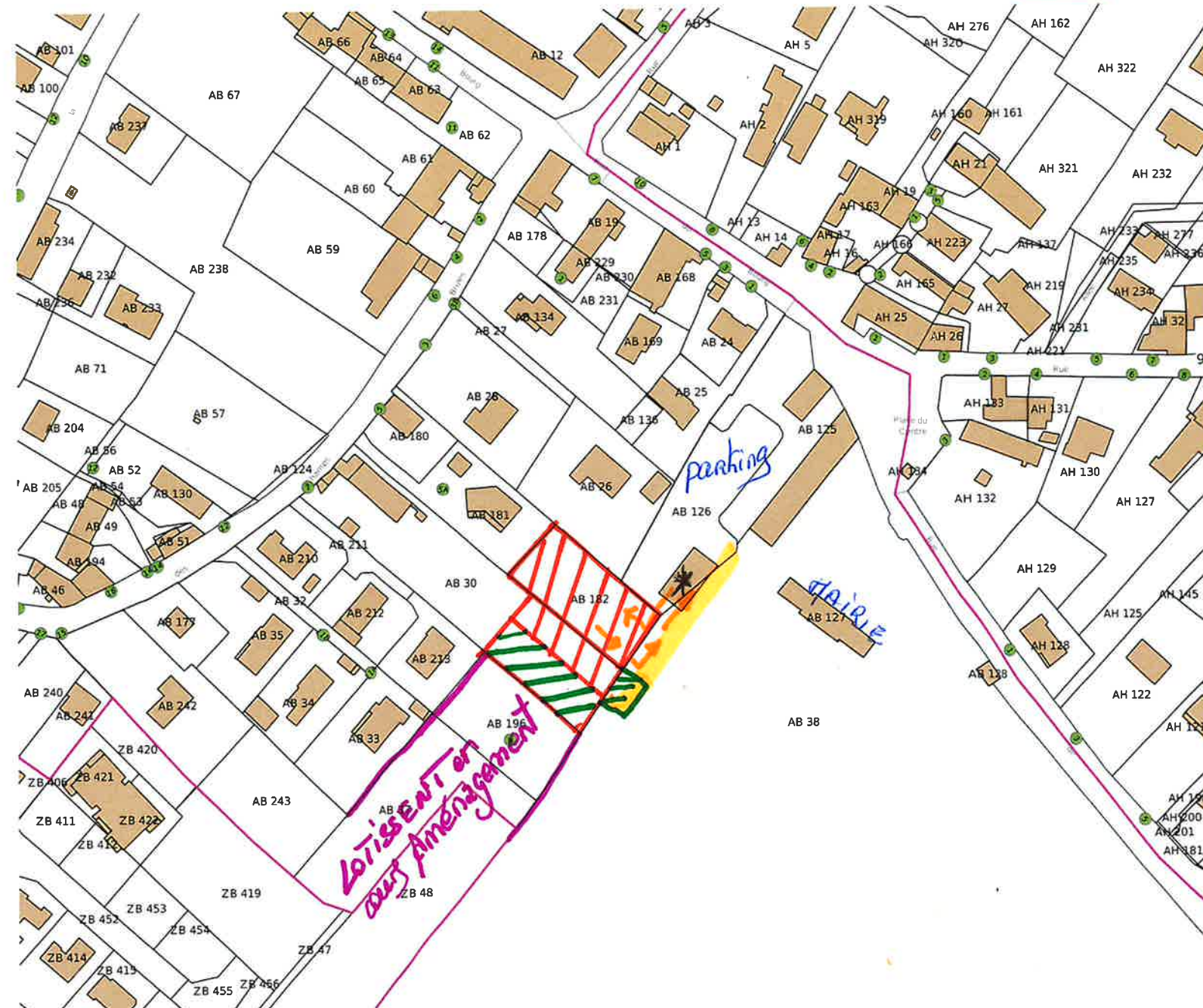
L'aménagement du parking permettra une meilleure gestion du stationnement et une sécurisation accrue au cœur du village.

DELAIS : Les travaux sont prévus sur une durée d'un mois à partir de la mi-juin 2024.

Le Maire,
Joëlle SCHWOB

LEGENDE =

-  délimitation des terrains achetés
(AB 182 + 1 partie AB 30)
-  zonage réservé pour parking
-  zonage réservé pour zone d'urbanisme végétalisée
- * Bâtiment n'existant plus
-  jonction avec parking existant puisque
c'est l'entrée



LEGENDE

-  Délimitation des terrains achetés
(AB 182 + 1 partie AB 30)
-  Zonage réservé pour parking
-  Zonage réservé pour zone tampon
végétalisée
-  Bâtiment n'existant plus
-  jonction avec parking existant



VILLE DE
CHATENOY EN-BRESSE

EXTENSION PARKING



EUROVIA Bourgogne - Franche Comté
AGENCE DE CHALON-SUR-SAONE / MACON

21 rue Paul Sabatier B P 192
71105 CHALON SUR SAONE Cedex
Tél : 03 85 97 24 00
Fax : 03 85 43 03 02
Email : chalon@eurovia.com

Coordonnées Planimétriques : RGI93 CC47

Système Altimétrique : NQI IGN 69

PLAN PROJET

	1/200	06/12/2021	PAGNEUX Melvin	
A	06/12/21	Projet d'alignement		
B	06/12/21	Exécution à 30m		
C	06/12/21	Ajout de places et aménagements		
D	06/12/21	Ajout des bornes et réseaux éclairage		

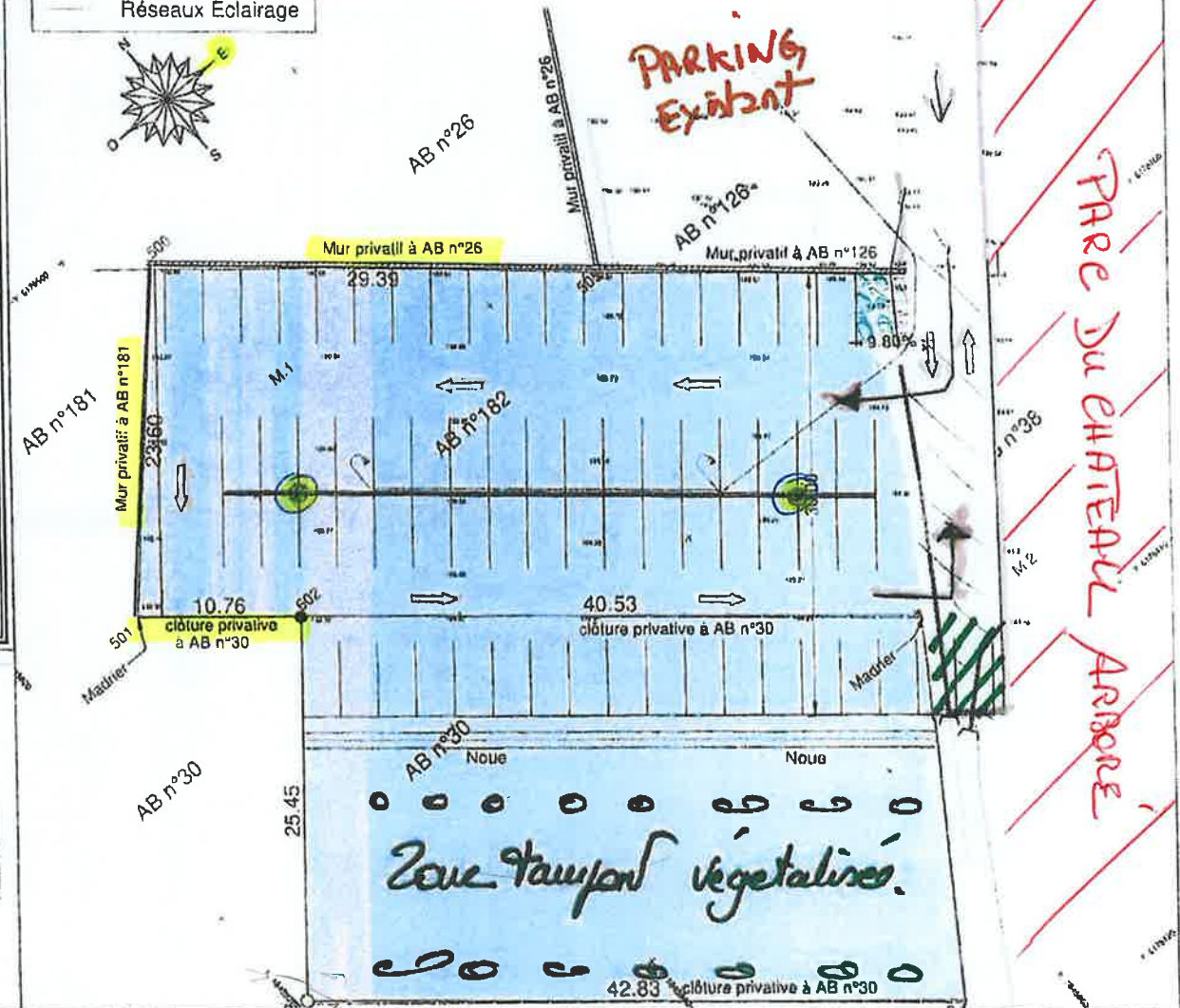
Coupe type AA



● CANDELABRES

Légende

- Busage
- Busage existant
- GNT
- Espace vert
- Enrobé
- Bordure T2
- Lisse Bois
- Réseaux Eclairage



Légende

- Zone de communication

Numéro de voirie

Numéro de voirie

Réseau routier

Bâtiments

Section cadastrale

Parcelle

Lieu dit

Limites communales pointillées

